

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 07 juillet 2017**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**07-07-2017-07**

Date de convocation le 03/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Procuration : 2  
Votants : 13

Le sept juillet deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, POLHER, PÉAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et LETARGUA.

**Pouvoirs** : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.  
Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mme PÉAN.

**Absente** : Mme BERT

**Secrétaire de séance élu** : M. HILLOOU

**OBJET : ATTRIBUTION D UN SECOURS URGENCE**

Le Maire explique qu'il a été saisi par une famille de la commune sur des problèmes financiers.

Suite à un rapport social fait par l'assistante sociale du Conseil Départemental, le Maire propose de verser directement à son avocate SCP AVOCATSLIBERTE GLONN-GOBBÉ-BROUILLET-AUBRY un secours d'urgence de 950 euros.

Par dérogation à la délibération du 12 avril 2017 instituant les secours d'urgence et compte tenu de la gravité de la situation, le Maire propose de porter le secours à 950 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**VALIDE** le versement du secours d'urgence d'un montant de 950 euros à la SCP AVOCATSLIBERTE GLONN-GOBBÉ-BROUILLET-AUBRY.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
  
 Jacques CLAVÉ